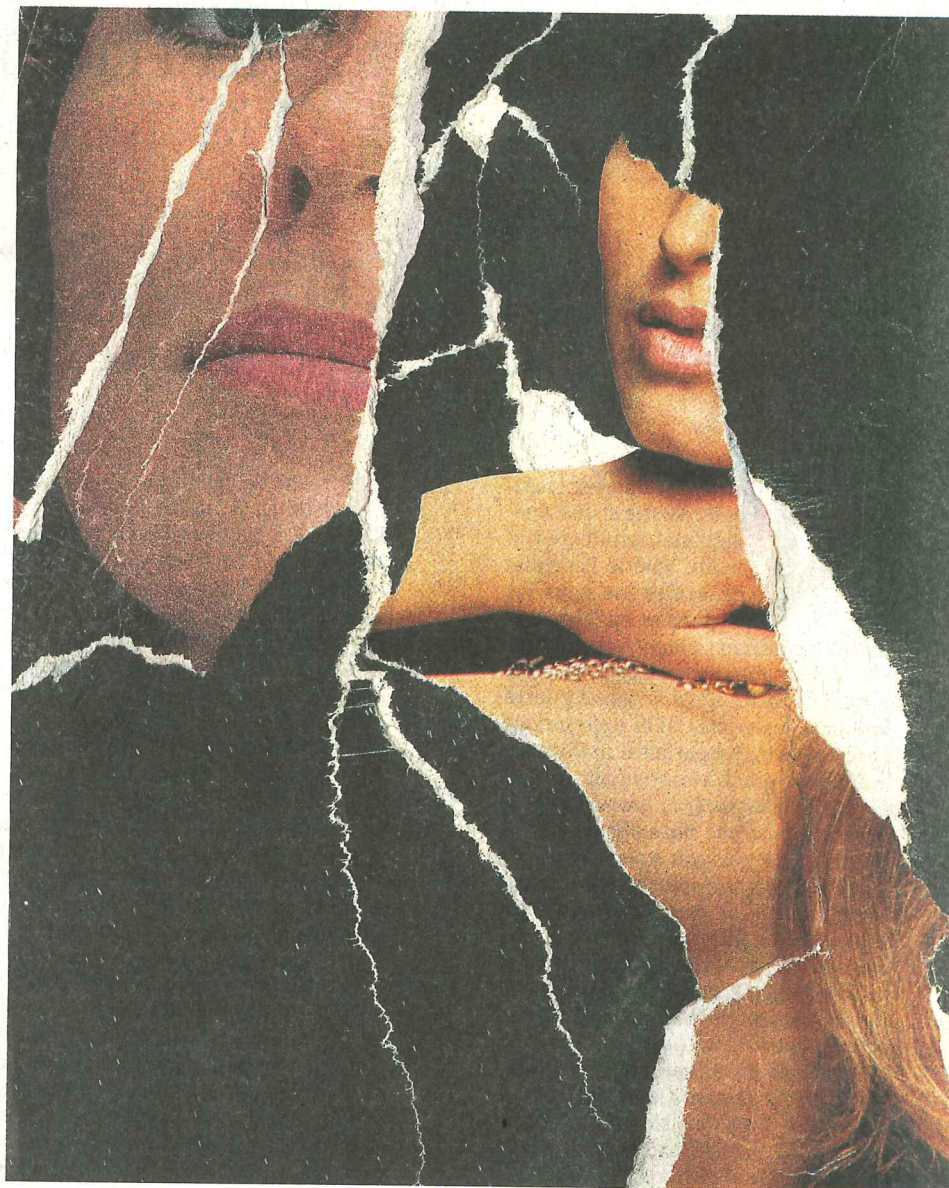


La médecine esthétique, un milieu gangrené par les charlatans

L'ODYSSÉE DE LA CHIRURGIE ESTHÉTIQUE – 5/5 –

Les très lucratives injections de Botox et autres opérations des fesses attirent les escrocs, qu'ils aient une formation médicale ou non. Pour les victimes de « ratages », toujours plus nombreuses, les démarches auprès des compagnies d'assurances et de la justice aboutissent rarement



On lui aurait donné le bon Dieu sans confession. Avec ses grands yeux bleus et son visage de poupée, la docteure Alla Dubasova inspirait une confiance aveugle aux femmes qui lui confiaient leur visage. A grand renfort d'acide hyaluronique, de Botox ou de fils tenseurs placés sous la peau, la prétendue médecin leur promettait des lèvres pulpeuses ou des yeux de chat. Alla Dubasova, alias beauty doctor_ella sur Instagram, a été arrêtée le 14 février, à Genève (Suisse), en compagnie d'une complice. Selon l'« appel aux lésés » lancé trois mois plus tard par le ministère public genevois, les deux femmes auraient « exercé illégalement des activités médicales » et violé « la loi fédérale sur les produits thérapeutiques ».

Les proies de la fausse docteure se comptaient par dizaines en Europe, notamment en Suisse et en France où les injections sont strictement réservées aux médecins. Sur le compte Instagram qu'elles ont créé, alladubasovavictims, elles se soutiennent, échangeant les récits de leurs déboires, les photos de leurs lèvres déformées et les captures d'écran de leurs échanges acrimonieux avec la Russe à la plastique de Barbie. « Les chirurgie se passe toujours comme l'on le veut », se défendait celle-ci, dans un français approximatif, avant son interpellation.

L'usurpatrice ne se contentait pas de remodeler les visages, elle formait aussi d'autres jeunes femmes au métier d'« injectrice » d'acide hyaluronique, ou AH, cette molécule miracle pour combler les rides ou redessiner l'ovale du visage. Sur Instagram, une certaine Joyce s'affiche fièrement à ses côtés, un certificat estampillé Alla Dubasova en main, attestant sa compétence à gonfler les lèvres et à corriger les mâchoires. Désormais, Joyce propose de faire des émulés avec ses Joyces « master class ». Elle en a organisé une à Paris le 30 mai, avant de se rendre au Maroc le mois suivant.

Les Joyce et consorts pullulent sur les réseaux sociaux où elles proposent des injections à des tarifs jusqu'à trois fois inférieurs à ceux des médecins. Le sujet met hors de lui l'aimable Adel Louafi, chirurgien esthétique à Paris et président du Syndicat national de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (SNCPRE). Dans son cabinet cinq étoiles du 16^e arrondissement, il fait défiler les images sur son portable. Celle de la chambre exigüe où officiait une pseudo-experte : une pièce équipée d'un lit d'examen et d'une ring light, l'accessoire d'éclairage indispensable aux instagrameuses, mais dépourvue de boîte jaune pour la récupération des seringues usagées. La photo, aussi, d'un

homme à la narine et au sillon nasogénien gangrenés par une piqûre maladroite. Son « injectrice », qui sévissait en Seine-Saint-Denis, s'est réfugiée dans son Brésil natal pour échapper aux poursuites.

« Les femmes se livrant à cette activité n'ont aucune connaissance précise de l'anatomie faciale, de ses artères, de ses vaisseaux sanguins et de ses nerfs », dénonce le docteur Louafi. Une injection maladroite peut provoquer de graves lésions : nodules, infections, voire nécrose, perte de vision, paralysie faciale ou même accident vasculaire cérébral. Certes, l'« AH » possède un antidote, l'hyaluronidase, qui comme ses effets. « Mais encore, faut-il que le produit utilisé soit bien celui-là », prévient le chirurgien. Le doute est permis étant donné les prix pratiqués. Cela peut être une contrefaçon achetée sur Internet ou une mixture non purifiée et non stérile. Ou encore de l'huile de paraffine ou du silicone, interdits en France. Dans la plupart des cas, il n'existe aucune traçabilité. »

Son syndicat a appelé la profession à une « mobilisation générale » au tout début de l'année 2022. Les chirurgiens d'Ile-de-France ont été priés de faire remonter, pendant trois semaines, toutes les complications constatées. Bilan : trente-deux cas, dont huit ont nécessité une hospitalisation. Une patiente, atteinte d'une fasciite mortelle et d'une septicémie, a frôlé la mort pour s'être fait gonfler les fesses à l'acide hyaluronique. Quinze plaintes pénales ont été déposées.

ENTREPRISE FAMILIALE

Adel Louafi et ses confrères du SNCPRE scrutent les réseaux sociaux pour repérer ces « injectrices », fans des émissions de télé-réalité, tels « Les Anges » ou « Les Marseillais ». Elles sévissent à domicile, dans un salon d'esthétique ou un local loué sur Airbnb ou Cocoon Space, changent de compte Instagram ou TikTok comme de rouge à lèvres et se déplacent parfois de ville en ville. Elles seraient plus d'un millier et réaliseraient une vingtaine d'injections par jour, estime le syndicat. Les dénonciations déposées auprès de la justice alimentent un dossier qui s'épaissit dangereusement depuis deux ans.

Au 6^e étage du Bastion, le siège de la police judiciaire parisienne, dix-huit fonctionnaires de la brigade de répression de la délinquance aux personnes (BRDP) enquêtent sur ces cas d'exercice illégal de la médecine – un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, de trois ans de prison en cas de blessures involontaires. « Depuis dix-huit mois, le nombre d'affaires d'injections illégales explose, alors que nous n'avions aucune saisine avant 2020 », indique le commissaire divisionnaire

Christophe Hirschmann, le patron du service. Pourtant, les patients floués hésitent encore à porter plainte. « Par honte, comme les victimes de viol ou d'agression sexuelle, analyse-t-il. Ou par crainte de représailles. »

Parfois, l'imprudence joue des tours aux clandestines de la piqûre. Telles ces deux femmes avec lesquelles leur cliente influenceuse se filme, puis poste la vidéo sur un réseau social. Une autre est arrêtée à Paris, en janvier 2022, parce qu'elle téléphone au volant. Un banal contrôle routier, jusqu'à ce que les policiers voient les billets de banque et les boîtes de seringues qui débordent de son sac, négligemment ouvert sur le siège à côté d'elle. L'étudiante en rupture de ban était à la tête d'une petite entreprise familiale. Une demi-douzaine de proches, dont sa mère, s'occupaient de la logistique – réservation, d'appartements, fourniture de produits, gestion des fonds et administration du compte Instagram. « Ces filles ne voient pas pourquoi il faudrait être médecin pour se livrer à cette activité », précise le commissaire Hirschmann. Elles estiment que ce n'est pas bien compliqué et qu'elles savent faire, puisqu'elles ont suivi des formations auprès d'autres « injectrices ». »

Il arrive que l'exercice illégal de la chirurgie esthétique prenne une tournure tragique. « Un jour, les policiers m'ont amené une femme à laquelle il manquait un lambeau de peau d'un centimètre de chaque côté du visage », raconte le professeur Maurice Mimoun, de l'hôpital Saint-Louis, à Paris. Les agents avaient pris en flagrant délit un pseudo-chirurgien qui faisait des liftings dans son appartement... » Au printemps 2022, une jeune femme a succombé à un arrêt cardio-respiratoire aux urgences d'un hôpital des Hauts-de-Seine. Un médecin sud-américain, qui venait chercher des clients en France, menait ses examens préopératoires dans un salon de massage du département. A cette occasion, il a administré à sa patiente, de la lidocaïne, un anesthésique local, qui a déclenché chez elle une forte réaction allergique. « Il ne connaissait pas ses antécédents médicaux », pointe une policière.

Parmi les dossiers entre les mains des spécialistes de la BRDP figure aussi celui d'un dentiste de 92 ans qui, épaulé par son épouse anesthésiste, enchaînait les opérations des seins dans son cabinet. Ses patientes étaient toutes issues de la communauté chinoise, à laquelle lui n'appartient pas. Une « boucherie », selon une enquêtrice, qui a fait une victime en 2018.

Le docteur Cédric Martin, lui, n'a plus le droit d'exercer en France. Radié pour cause de pratique illégale de la chirurgie esthétique, il est encore présenté sur quelques sites Internet comme « membre de la Société

française de médecine et de chirurgie esthétique, ce qui fait de lui l'un des pionniers de la chirurgie cosmétique, de l'« hyperesthétique » et du « lifting chimique ». Pour continuer à opérer, l'homme au visage poupin et aux cheveux mi-longs s'est installé en Tunisie. Parfois, il réalise des injections ou même des consultations préopératoires dans son logement parisien aménagé en cabinet. Un couple d'acteurs porno passés sous son bistouri – elle pour une augmentation mammaire, lui pour une circoncision – a porté plainte contre lui pour blessures involontaires. Cédric Martin a été mis en examen. Au Maroc, la vidéo de ses « Botox parties » dans des riads de luxe de Marrakech lui a valu une plainte du conseil régional de l'ordre en 2019.

Michel Maure était généraliste lui aussi, pas chirurgien plasticien. Ce qui n'a pas empêché ce charlatan en blouse blanche de réaliser des milliers d'interventions dans sa clinique marseillaise jusqu'à son arrestation, en 2004. Avec sa perruque ridicule, le docteur Maure ne payait pas de mine. Mais il avait un argument imparable : des tarifs trois fois plus bas que ceux de ses confrères. Pour ces prix, les patients, sommairement anesthésiés, souffraient le martyre dans un bloc opératoire délabré dont ils ressortaient avec des séquelles pour le restant de leurs jours. Leur bourreau a été radié à vie, puis condamné en 2008 à quatre ans de prison, dont trois ferme. Une peine confirmée en appel. « Vous avez pratiqué une chirurgie de garage au plus grand mépris de la vie des tiers », lui a lancé le président du tribunal, lors de son procès en première instance.

« FAR WEST »

En France, jusqu'au début des années 2000, l'exercice de la chirurgie esthétique, réglementé par la seule jurisprudence, n'était que faiblement contrôlé. Depuis une loi de mars 2002, appuyée par un décret de juillet 2005, il est étroitement corseté par le code de la santé publique. Seuls les diplômés de la spécialité peuvent opérer dans des installations dûment accréditées par les autorités sanitaires. Les praticiens sont tenus d'informer précisément leurs clients : sur les conditions de l'intervention, les complications éventuelles et les risques encourus, même exceptionnels. Ils doivent également leur remettre un devis détaillé et respecter un délai de réflexion de quinze jours au moins avant le passage au bloc. « La protection des patients est bien assurée en France, juge Gérard Flaeghel, plasticien à Paris. Beaucoup mieux qu'aux Etats-Unis, où c'est le Far West... » Tout médecin américain peut, en effet, réaliser des actes de chirurgie esthétique, même sans certificat de spécialité.

« DEPUIS DIX-HUIT MOIS, LE NOMBRE D'AFFAIRES D'INJECTIONS ILLÉGALES EXPLOSE, ALORS QUE NOUS N'AVIONS AUCUNE SAISINE AVANT 2020 »

Christophe Hirschmann
commissaire divisionnaire



JULIEN LANGENDORFF

En France, si l'exercice de la chirurgie plastique est étroitement réglementé, celui de la médecine esthétique, qui va largement au-delà des injections, l'est beaucoup moins. L'article 61 de la loi «hôpital, patients, santé et territoires» de juillet 2009 devait justement encadrer ces actes. Mais, treize ans plus tard, le décret nécessaire pour fixer les qualifications des praticiens est toujours dans les limbes.

Pendant ce temps, les plaintes ont suivi une courbe ascendante. C'est mathématique : plus de clients, cela signifie inévitablement plus de déçus du scalpel. Sur ce sujet délicat, les statistiques sont introuvables, les enquêtes rarissimes et parcourables. La dernière, publiée en 2010 par l'Association pour l'information médicale en esthétique, évaluait le «taux d'insatisfaction», en France, entre 25 % et 30 % et la fréquence des «ratages» à près de 5 %.

En 2020, la compagnie d'assurances MACSF a décortiqué quatre ans de réclamations impliquant des chirurgiens plastiques, soit 361 dossiers – 82 % des spécialistes concernés exerçaient exclusivement en libéral, 13 % à la fois en libéral et à l'hôpital et 5 % uniquement à l'hôpital. Les trois actes les plus visés sont aussi les plus courants : la chirurgie mammaire (37 %), loin devant l'abdominoplastie et la rhinoplastie (10 % chacune). Parmi les motifs les plus fréquemment invoqués pour engager ces procédures : une infection (24 %) ou, plus souvent, un résultat décevant (41 %).

C'est le combat de Muriel Bessis, fondatrice de l'Association des réussites et des ratés de la chirurgie esthétique (Arches), en 1995. A 78 ans, crinière de feu et silhouette de jeune fille, l'ancienne orthophoniste est le pire cauchemar des (mauvais) professionnels de l'esthétique. Cette accro du bistouri et des injections a accumulé les déconvenues. Entre ses seins et ses paupières, elle a vécu «onze années de galère». Sans rien regretter, pourtant. D'ailleurs, elle a subi deux interventions depuis. Avec Arches, elle essaie d'«aider les autres» à sa manière, en plaçant autant que possible pour une solution à l'amiable. «Il n'est pas rare que le praticien accepte de rembourser les honoraires reçus et de participer au paiement de l'opération de rectification», assure-t-elle.

La méthode douce ne marche pas toujours. Christian (prénom d'emprunt) en a fait l'amère expérience. Sur le torse et les bras de cet homme de 35 ans, titulaire de l'allocation adulte handicapé, zigzaguant d'horribles cicatrices. Après avoir perdu la moitié de son poids, il a voulu «retrouver un corps normal» en se débarrassant de la peau devenue encombrante. Grâce à l'aide de sa sœur, il a pu verser «10 000 euros en

Parmi les dossiers entre les mains de la police figure celui d'un dentiste de 92 ans qui enchaînait les opérations des seins dans son cabinet

liquide» à un chirurgien parisien. Résultat ? «C'est abominable, il m'a massacré.» Un spécialiste de la silhouette a évalué à quelque 25 000 euros l'opération nécessaire pour effacer les stigmates. Mais l'assureur du premier praticien ne veut rien entendre. Il n'y a pas eu de manquement, a-t-on affirmé par courrier à Christian.

Lisa (prénom d'emprunt), 33 ans, a reçu une lettre similaire : pas de faute du chirurgien, donc pas de suite à donner. Son arête nasale trop rabotée, la pointe trop remontée ? «Ce serait soi-disant l'évolution de mon visage, de ma peau», rapporte la jeune femme qui voulait juste un nez légèrement affiné. Depuis l'opération, voilà quatre ans, elle peine à cohabiter avec son «groin», comme elle dit. La ravissante brune qui adorait sortir, faire la fête, plaire, ne supporte plus de se regarder et refuse les photos, même avec son petit garçon de 1 an.

Ces fins de non-recevoir n'étonnent pas l'avocate Ingrid Briollet, spécialiste de la réparation du dommage corporel : «Quand la démarche est initiée par la victime, la compagnie d'assurances peut être tentée de miser sur l'effet dissuasif d'une réponse négative.» Et ça marche. Beaucoup renoncent, rebutés par le coût et la complexité des procédures.

«UNE PATATE À LA PLACE DU NEZ»

Marie (prénom d'emprunt), Parisienne de 41 ans, est «en pleine phase de médiation avec l'assurance du chirurgien qui [lui] a fait une patate à la place du nez». Au-dessus du masque chirurgical qui le cache, ses grands yeux bleus s'emplissent de larmes. Elle s'interroge. Si la conciliation échoue, que fera-t-elle ? Comment savoir si un médecin est suspendu ou l'a été ? Pour quelles raisons ? Elle a tenté de prendre contact avec le conseil de l'ordre, d'obtenir des conseils sur la démarche à suivre auprès des syndicats de chirurgiens esthétiques. En vain. La jeune femme se sent perdue.

Luna Skye et Emilie Amar, deux starlettes de la télé-réalité, ont l'avantage de la notoriété – au moins auprès des fans et de leurs abonnés sur les réseaux sociaux. Depuis des mois, toutes deux s'épanchent sur les plateaux de télévision et dans les magazines people. Leurs cauchemars se ressemblent : des injections d'acide hyaluronique pour galber leur fessier, une grave infection, des semaines de souffrance et de séjours à l'hôpital. Elles accusent leur chirurgien esthétique, le très médiatique Benjamin Azoulay, d'en être responsable. «Peu de victimes d'opérations ratées osent parler, commente leur avocat, le Toulonnais Jean-Louis Saves. Mais, si une personne connue prend la parole, d'autres s'enhardissent.» Plusieurs femmes se sont jointes à la plainte de Luna Skye et d'Emilie Amar.

Mais, dans un domaine gouverné par la subjectivité, il ne suffit pas d'être dépité ou indigné pour gagner en justice. Le praticien doit avoir commis une faute : manque d'information préalable, non-respect du délai de réflexion, mauvais geste technique ou défaut de suivi postopératoire. Si un accord à l'amiable n'est pas trouvé, il est possible de demander la désignation d'un expert judiciaire et d'entamer une procédure civile. «Aujourd'hui, quand l'expertise montre une faute ou laisse planer le doute, la plupart des compagnies d'assurances acceptent de transiger, sauf si le médecin s'y oppose», souligne M^e Briollet. Mais les montants accordés n'excèdent pas 3 000 à 5 000 euros le plus souvent.»

On est loin, très loin, des sommes demandées, et parfois obtenues, par les Américains qui n'hésitent pas, eux, à poursuivre le plastic surgeon, industriels et labos. Selon le site d'information médicale Medscape, les plasticiens ont été, l'an dernier, les médecins les plus fréquemment traînés devant les tribunaux du pays. A New York, en septembre 2021, la mannequin Linda Evangelista a déposé une plainte contre le fabricant du Coolsculpting, un appareil censé détruire la graisse par le froid, auquel elle réclame 50 millions de dollars (49,5 millions d'euros) de dommages et intérêts. Chez la star canadienne des podiums, l'effet inverse s'est produit : une prolifération de cellules adipeuses sur l'ensemble du corps et au niveau du menton – un effet secondaire rare dont elle jure ne pas avoir été prévenue.

Anaïs (prénom d'emprunt), 72 ans, ne rêve pas d'une somme pareille. Mais elle a refusé de se contenter des 5 000 euros proposés pour compenser l'asymétrie irréversible de ses paupières, qu'un subtil maquillage peine à masquer. Après douze ans de procédure et trois expertises, sa confiance en la justice s'effrite. «On m'accuse de simuler, de mentir, alors que je suis en dépression et que je ne sors plus de chez moi», se désespère l'habitante de Montreuil (Seine-Saint-Denis), certifiée de son psychiatre en main.

En cas de faute manifeste du praticien, la justice peut avoir la main lourde. En octobre 2021, elle a condamné Paul Seknadje, chirurgien esthétique à Paris, à verser 65 000 euros à l'un de ses patients. Il est accusé d'avoir injecté dans le sexe de ce dernier un gel à base d'acide hyaluronique dont l'usage est formellement déconseillé pour les parties génitales. Cette tentative de rattraper plusieurs opérations ratées d'agrandissement du pénis a viré au fiasco, au point de priver l'homme d'érection.

Le docteur Seknadje n'en a pas fini avec la justice, pénale cette fois. Le 1^{er} février, il a été mis en examen pour «blessures invo-

lontaires» et «tromperie sur une marchandise entraînant un danger pour la santé de l'homme ou de l'animal», et placé sous contrôle judiciaire. Ses pairs du conseil de l'ordre n'ont pas été plus tendres avec lui : ils lui ont infligé une suspension de deux ans, dont un avec sursis.

Quand l'opération a eu lieu à l'étranger, c'est un autre parcours du combattant qui attend les victimes. «Il est très difficile d'obtenir le compte rendu opératoire et, souvent, la démarche amiable reste sans réponse», explique M^e Briollet. En cas de saisie du tribunal, il faut se rendre sur place pour l'expertise. Et les indemnités, quand on en obtient, sont faibles.»

Partie en Tunisie pour un remodelage des paupières, Sabrina, 48 ans, a découvert la face obscure du tourisme médical. «Les chirurgiens français refusent de réopérer», regrette cette commerciale de Seine-et-Marne, rentrée avec un ectropion – le retournement de la paupière vers l'extérieur. «Ils sont déjà réticents à s'occuper des patients ratés par leurs confrères français», observe Muriel Bessis. Parce que le dernier à intervenir supporte la responsabilité.»

Sans compter que les médecins ne doivent pas se critiquer entre eux, sous peine de sanction du conseil de l'ordre. Le code de déontologie leur enjoint, en effet, de entretenir des «rapports de bonne confraternité». N'étant pas du métier, Nicolas Gerbault et Romain Rafecas, les fondateurs de l'agence Le Chirurgien digital, ne s'estimaient pas tenus de respecter ce principe. En mai 2020, face à la caméra de l'émission «Grands reportages» sur TF1, ils racontent avec gourmandise comment ils se font passer pour des patients et postent leurs opinions sur tel ou tel chirurgien esthétique. Et comment le tandem s'immisce dans les discussions en ligne pour recommander... les praticiens clients de leur société.

Pendant des mois, ils ont inondé Nicolas Lari, plasticien à Marseille, de faux avis négatifs, faisant chuter sa note moyenne à 2/5 sur Google My Business. Les deux acolytes ont été condamnés en mai 2021 par le tribunal judiciaire de la cité phocéenne à retirer faux profils et avis fantaisistes sous peine d'austérité de 500 euros par jour de retard – ils ont fait appel. Pourquoi tant de haine ? Le docteur Lari soupçonne l'un de ses concurrents d'avoir fomenté cette offensive numérique : Olivier Gerbault, père de l'un de ses tourmenteurs et spécialiste, comme lui, de la rhinoplastie ultrasonique. «J'ai lancé contre lui trois procédures, civile, pénale et ordinale», détaille Nicolas Lari. La confraternité résiste mal à l'appât du gain... ■

ANNE VIDALIE